

ENSEMBLE COMPOSTONS



Votre guide de compostage collectif

Le compostage est un processus naturel de transformation des biodéchets (issus du jardin ou de la cuisine) en présence d'eau et d'air par des organismes vivants en amendement organique stable.

Cet amendement, c'est le compost. Il ressemble au terreau de feuilles de forêts et a de nombreux avantages : il améliore la texture et la structure des sols, favorise la rétention de l'eau et est source de nutriments pour les plantes.



Le compostage collectif n'est pas une obligation. Il s'agit d'une démarche volontaire qui suscite l'implication et le respect des utilisateurs. Chacun doit y consacrer un peu de temps et d'énergie pour garantir un site agréable pour tous.



POURQUOI UN COMPOSTEUR COLLECTIF ?

Le compostage a de multiples vertus ! Il permet :

- De **fabriquer un fertilisant** gratuitement et naturellement
- De **réduire** sa quantité d'ordures ménagères
- De **faire un geste pour l'environnement** : les ordures ménagères sont transportées jusqu'au traitement final qui est soit l'incinération, soit l'enfouissement dans des alvéoles hermétiques

Vous n'avez pas de jardin pour installer un composteur à domicile ? La Communauté de communes des Coëvrans vous offre la possibilité de trier et de valoriser vos biodéchets localement grâce à un composteur collectif.

Toute demande d'installation d'un composteur collectif sera étudiée. Les seules conditions à l'installation sont un minimum de 4 foyers volontaires et 2 ou 3 personnes référentes et responsables du site.

Différentes tailles sont envisageables, les modalités d'accès sont à la discrétion des référents, l'implantation sera en accord avec les utilisateurs, la Communauté de communes et le propriétaire du terrain.

QUE METTRE DANS LE COMPOSTEUR ?



Epluchures de fruits/légumes (y compris les agrumes)



Pépins et noyaux des fruits/légumes



Fruits/légumes abîmés, en morceaux



Restes de repas



Croûtes de fromages



Coques de noix, noisettes, pistaches, cacahuètes...



Plumes, poils d'animaux, cheveux sans teinture



Fleurs fanées et plantes vertes



Filtres et marc de café, thés et tisanes (hors sachets plastique)



Coquilles d'œufs (écrasées)



Serviettes en papier blanc, essuie-tout



Sciure et copeaux non traités

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE EN PETITE QUANTITÉ

- > **Litière animale de rongeurs ou lapins** : bien mélanger après apport.
- > **Pain** : fragmenter au maximum et mélanger après apport
- > **Feuilles mortes** : sert de matière sèche, apporter avec parcimonie
- > **Coquilles de moules** : fragmenter au maximum, ne pas les déposer en entières

A NOTER : En cas de doute, ne déposez pas ces déchets.

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE



- > Balayures, sacs et contenus des aspirateurs
- > Papiers et cartons encrés
- > Cendres de bois, de cheminées (même éteintes)
- > Cendres de charbon minéral
- > Huile de friture
- > Litière de chats, même végétale
- > Protections hygiéniques (couches, serviettes, tampons...)
- > Lingettes
- > Mégots de cigarettes
- > Déchets de soins (pansements, compresses...)
- > Tout ce qui n'est pas d'origine organique et biodégradable (plastique, verre, métal...)
- > Plantes à graines indésirables et envahissantes
- > Tonte de pelouse, taille de haie, apports issus des jardins (à composter chez soi ou à emmener en déchèterie)



LES DIFFÉRENCES ENTRE UN COMPOSTEUR COLLECTIF ET UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Les composteurs collectifs sont généralement plus grands et vous n'êtes pas tout seul à les utiliser. Cela peut paraître évident, mais il est essentiel de le rappeler. Chaque geste a une conséquence et chaque utilisateur est responsable de cet espace partagé. Veillez donc à bien respecter le mode d'emploi.

EXEMPLE : Si vous ne recouvrez pas vos apports de matière sèche, des mouches peuvent fortement s'y intéresser et donc gêner le prochain utilisateur du composteur.

Il est également important de souligner que les composteurs collectifs sont surtout à destination des habitants n'ayant pas de jardin, ne produisant donc pas de déchets de jardin (tonte de pelouse, branchage, feuilles, mauvaises herbes...). Ils ne sont donc ni équipés, ni dimensionnés pour les accueillir.

MODE D'EMPLOI DU COMPOSTAGE

Le compostage ne provoque aucune nuisance à condition de respecter certaines règles : l'humidité, l'équilibre des apports et l'aération.



1. A chaque dépôt, vous devez mélanger en surface à l'aide de l'outil à disposition et recouvrir de matière sèche, également mise à disposition. L'équilibre optimal est un apport de 2/3 de matières humides (épluchures, restes de repas, ...) et 1/3 de matières sèches (broyat de branches, feuilles mortes...). L'équilibre peut être adapté en fonction de la matière apportée et de la météo.



2. Surveiller l'humidité : Prendre une poignée de compost et la presser :

> Si quelques gouttes perlent entre les doigts et que le compost ne se disperse pas quand la main est ouverte : l'humidité est bonne.

> Si un filet d'eau s'en échappe : le compost est trop humide. Corrigez en ajoutant de la matière sèche et brassez.

> Si rien ne coule et que le compost s'effrite : le compost est trop sec. Il faut l'arroser (avec de l'eau de pluie de préférence) ou apporter de la matière humide et brasser.



3. Brasser l'ensemble lorsque nécessaire : si vous mélangez en surface à chaque dépôt, brassez toutes les 6 à 8 semaines.



4. Attendre. Dans des conditions optimales, le compost peut être mûr après 6 à 8 mois. Pour un premier compost, comptez 9 à 12 mois minimum.



UN PROBLÈME ? UNE SOLUTION !

Odeur nauséabonde, d'œuf pourri, du jus s'écoule du composteur : excès d'humidité et manque d'oxygène :

1. Brasser le compost en profondeur pour casser les mottes humides et aérer le mélange. Etalez-le et laissez-le sécher un peu au soleil, au besoin.
2. Ajouter une bonne quantité de matière sèche et brasser de nouveau.

Présence d'insectes en grande quantité (moucheons, guêpes...) : présence de sucre en surface

Brasser et recouvrir de matière sèche.

Odeur d'ammoniac : excès de matière azotée

1. Ajouter des matières riches en carbone (matières sèches) comme de la sciure, des copeaux, de la paille ou des feuilles sèches.
2. Bien mélanger.

Les déchets se décomposent mal : les déchets sont trop gros ou trop tassés

1. Brasser entièrement le contenu du composteur et casser les mottes.
2. Vérifier que les déchets sont bien en petits morceaux. Plus les déchets déposés sont gros, plus cela mettra de temps à se décomposer.

UNE QUESTION ? INTÉRESSÉ(E) PAR LE COMPOSTAGE COLLECTIF ?

Contactez le service Valorisation des déchets au 02 43 66 32 00
ou par mail à : preventiondechets@coevrons.fr
ou rendez-vous sur www.coevrons.fr